

Règlement pour le « concours photos de la SFO-CVL » 2021

Date limite des envois le 5 novembre 2021

Article 1 :

La SFO-CVL met en place un concours de photographies **d'orchidées exotiques ou sauvages**.

Celui-ci est réservé aux adhérents et membres associés de la SFO-CVL à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

Article 2 :

Le résultat du concours sera annoncé lors de la « journée photos » programmée par la SFO-CVL le 05/12/2021.

Article 3 :

Le jury est composé de 3 personnes, dont le président de la SFO-CVL qui sera le président du jury.

La fonction de membre de jury est volontaire, sans compensation de quelque nature que ce soit.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Les membres du jury, autre que le président, peuvent ne pas être membres de la SFO-CVL, mais doivent avoir l'approbation du président de la SFO-CVL.

Article 4 :

Pour le concours de photographies 2021, tout type d'appareil peut être utilisé.

Article 5 :

Chaque participant au concours proposera trois photos au maximum.

Pour cela chaque participant transmettra par voie numérique son bulletin de participation complété (voir annexe) et ses photographies, au format jpeg d'au minimum 3 Mo. Adresse mail : sfocvl2021@mail.fr

Le gagnant cédera les droits d'auteur, de reproduction, de duplication pour l'exploitation de la photo à la SFO-CVL. Il gardera cependant le droit d'exploiter la photo sélectionnée.

Article 6 :

Les membres du jury visionneront les photographies des participants et établiront un classement selon les critères suivants : **cadrage, netteté du sujet principal, esthétique**. Chaque critère est doté de 5 points maximum.

Pour chaque photo une moyenne sur 15 sera établie pour tenir compte de la notation des trois membres du jury.

Le classement des photographies sera établi dans l'ordre décroissant des moyennes précédentes.

Article 7 :

Le jury sélectionnera les cinq meilleures photos (en cas d'égalité de points, un tirage au sort sera effectué). Celles-ci seront exposées lors de la « journée photos ».

Chaque personne présente et si elle le souhaite, votera pour la photo de son choix.

Après dépouillement elles se verront attribuer un nombre de points entre 1 et 5.

Article 8 :

Le classement des photographies retenues sera établi dans l'ordre décroissant en faisant la somme des points décernés par les membres du jury et les votes du « public ».

La photo qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Le lauréat sera récompensé et sa photo sera présentée sur le site de la SFO-CVL et mis en valeur lors d'expositions, ou sur tout autre support avec la mention « 1^{er} prix du concours photo 2021 ».